



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Érythrée

Question écrite n° 34491

## Texte de la question

M. Frédéric Reiss attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la position française face à la situation de l'Erythrée au regard des droits de l'Homme. Membre du groupe d'amitié France-Erythrée à l'Assemblée nationale, il a été sensibilisé sur le problème des arrestations arbitraires et des cas de torture, dénoncés notamment par Amnesty international. En vertu de l'accord de Cotonou, l'Union européenne verse d'importantes aides financières à plusieurs pays africains avec, pour corollaire, un engagement à tout mettre en oeuvre pour un plus grand respect des droits de l'Homme. Au vu de la situation en Erythrée, il souhaite savoir quelles mesures ont été prises par la France, notamment au titre de sa présidence semestrielle de l'Union européenne, pour contraindre les autorités érythréennes à des efforts réels dans ce domaine.

## Texte de la réponse

L'honorable député a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des droits de l'homme en Érythrée. Le ministre des affaires étrangères et européennes est préoccupé par la situation politique qui prévaut en Érythrée. L'ambassade de France nous donne régulièrement des comptes rendus inquiétants sur les violations systématiques des droits de l'homme en Érythrée, confirmées par les rapports annuels des organisations de défense des droits de l'homme (Amnesty International, Human Rights Watch) ou de défense de la liberté d'expression des journalistes (Reporters sans frontières). La France, à titre bilatéral et de concert avec ses partenaires de l'Union européenne, fait systématiquement part aux autorités d'Asmara de sa vive préoccupation quant à la situation des droits de l'homme en Érythrée, et plus particulièrement celle des dissidents et des journalistes emprisonnés depuis plus de sept ans. Tirant profit de l'exercice de la présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2008, la France est parvenue à relancer le dialogue politique entre l'Union européenne et l'Érythrée prévu par l'article 8 de l'accord de Cotonou et suspendu depuis plusieurs années. Cette relance du dialogue politique permettra à l'ensemble des chefs de mission de l'Union européenne en poste à Asmara d'aborder de façon directe avec les autorités érythréennes la situation des droits de l'homme en Érythrée, en particulier celle des prisonniers politiques. De même, à l'occasion de l'anniversaire de l'emprisonnement des opposants dits du « G11 » (onze opposants politiques emprisonnés en septembre 2001), l'Union européenne publie, chaque année depuis 2001, une déclaration au sujet des prisonniers politiques (G11 et journalistes). À l'initiative de la France, et au vu de la répression accrue du régime à l'égard de toute opposition interne, les termes de cette déclaration ont été durcis par rapport aux années précédentes et demandent la libération immédiate et inconditionnelle des opposants et de tous les prisonniers politiques. La France, en coordination étroite avec les autres États membres de l'Union européenne, restera très attentive à l'évolution de la situation des droits de l'homme en Érythrée et tâchera d'utiliser toutes les occasions de contact avec les autorités érythréennes pour faire fléchir ce régime vers plus de libertés et de démocratie. À cet égard, une réunion de dialogue politique au titre de l'article 8 de l'accord de Cotonou, qui se tiendra le 26 février 2009, portera explicitement sur les droits de l'homme en Érythrée. Cette réunion permettra aux chefs de mission de l'Union européenne à Asmara de faire savoir aux autorités érythréennes les préoccupations européennes quant à la situation des droits de l'homme dans ce pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34491

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 2008, page 9418

**Réponse publiée le :** 24 février 2009, page 1768